

Le Dr [.....],
médecin généraliste conventionné relève du secteur à honoraires réglementés (secteur 1).
Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du
site www.ameli.fr

Votre médecin pratique des honoraires conformes aux tarifs de la sécurité sociale. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués, ou en cas de non-respect du parcours de soins.

	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation	30 €	30 €
Téléconsultation	25€	25€
Visite à domicile justifiée	40 €	40€
Visite à domicile et majoration de nuit	78,50€ (entre 20H et 24H / 6H et 8H)	78,50
	83,50€ (entre 24H et 6H)	83,50€
Visite et majoration de dimanche et jour férié	62,60€	62,60€

Honoraires du médecin de garde après régulation		
	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation et majoration de dimanche et jour férié	56,50 €	56,50 €
Consultation et majoration de samedi, lundi veille de jour férié, vendredi lendemain de jour férié	60€	60€
Consultation et majoration de nuit	72,50 € (entre 20H et 24H / 6H et 8H)	72,50 €
	81,50 € (entre 24H et 6H)	81,50 €
Visite et majoration de samedi, dimanche et jour férié, lundi veille de jour férié, vendredi lendemain de jour férié	70 €	70 €
Visite à domicile et majoration de nuit	86€ (entre 20H et 24H / 6H et 8H)	86€
	99,50€ (entre 24H et 6H)	99,50€

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués		
	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
exemple 1 : consultation pour enfant de 0 à 6 ans	35 €	35 €
exemple 2 :		
exemple 3 :		

--	--	--

exemple 4 :		
-------------	--	--

exemple 5 :		
-------------	--	--

Votre médecin doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale.

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondants à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé.